

Conseil Municipal - Commune de Brangues

SEANCE du 09 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, et le 09 avril 2015, à 20 heures 30,

Par convocation en date du 4 avril 2015 (Voir Annexe 1) : les membres du Conseil Municipal de la commune de Brangues régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Didier LOUVET, Maire

Nombre de conseillers : 15 - Présents (12) et représentés (3)

Nombre de votants : 15

Didier LOUVET, Christophe MASAT, Germaine BUYRET, Georges SOTTIZON, Mireille CONTE, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Sylvain GRANGER, Geneviève TRICHON, Robert PYOT, Nadège MICHOU, Christelle FABRE-GUEUDAR, Alix LARCHEY

Absents/Excusés :

PIVOT Catherine (procuration à M.CONTE), FAVRE Aurélie (procuration à N.MICHOU),
Eléonore CHARREL (procuration à C.MASAT)

Secrétaire de séance : C.MASAT, 1^{er} adjoint au maire

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h42.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur Compte-rendu du précédent Conseil Municipal? Bon échange et pas de remarques : Adopté à l'unanimité.

Il fait savoir également que dorénavant, les fichiers de compte-rendu C.Municipaux seraient transmis en format Word aux élus pour corrections et remarques éventuelles.

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour du présent conseil (voir convocation en Annexe 1). Il demande néanmoins aux conseillers municipaux s'ils souhaitent rajouter des points à l'ordre du jour préalablement évoqué.

Le maire demande de retirer le point n°7 (bail de location de logement T3 sis place P.Claudé), et la 2^e adjointe au maire souhaite mettre un 8^e point à l'ordre du jour, concernant la validation de la nouvelle grille de tarification de location du matériel communal).

De plus, une conseillère municipale intervient:

1/ C. FABRE-GUEUDAR évoque un problème d'assainissement derrière le bâtiment de la mairie. Le maire rappelle que le système autonome d'assainissement du bâtiment communal fonctionnait mal, que la face Nord de la rue du village n'est pas raccordée, et que la phase d'assainissement collectif par la route de Groslée prévue vers fin 2015-2016 finira d'assainir tout ce pant de quartier. Le maire précise également qu'il s'agira de la dernière tranche d'assainissement, les autres quartiers au schéma d'assainissement ne seront pas équipés de collecteur.

2/ C. FABRE-GUEUDAR dit qu'elle a été interpellée par des habitants pour régler des problèmes de voisinage (chiens, barbecue...). Le maire dit qu'il s'agit d'un problème de droit privé, et que la municipalité n'a pas à intervenir dans la plupart des cas (sauf

problème grave de pollution, feu...). En revanche, il rappelle qu'il existe des solutions de médiation avec le conciliateur de justice nommé par le procureur de la république

La conciliation fait l'objet d'un PV juridique officiel. La commune peut faire rappel à la loi. Le maire fait souvent le médiateur. Le maire conseille aux élus de ne surtout pas prendre partie.

La séance peut se poursuivre.

Point 1. Vote des taux d'imposition 2015

Le maire indique que la commission finances s'est réunie 3 fois pour affiner les chiffres et travailler sur le budget d'investissement et l'évolution des taux d'imposition. Au niveau des taxes, le levier correspond à l'augmentation des 3 taxes (H, FB, FNB). Par conséquent, 2 solutions sont envisageables:

1/Possibilité d'augmenter le taux d'imposition (TFB-TFNB-TH)

2/conservation des taux d'imposition par rapport à 2014

La solution proposée par la commission finances est de ne pas augmenter les taux d'imposition car les grands projets (mise en accessibilité...) sont encore en étude et pas encore mis en chantier, et que par conséquent une augmentation serait mal venue vis-à-vis de la population.

Rappel : cette année, les prélèvements des taxes rapportent 149 650€ en recettes.

Le conseiller S. Granger propose de communiquer sur ce maintien des taux, car les habitants ne voient pas forcément quand il n'augmente pas.

VOTE concernant le MAINTIEN DES TAUX en 2015 :

Votants: 15

Contre:0

Abstention:0

Pour: 15

Point 2. Vote du budget primitif 2015

Le maire demande de se référer au tableau du budget primitif transmis.

Le maire commente ce tableau qui a été travaillé aux réunions de commission finances (et affiné par rapport aux dernières mises à jour des dotations 2015 obtenues il y a une semaine), avec les résultats des dépenses et des recettes de la section investissement, les détails des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement, ainsi que les différentes opérations avec leur montant reporté de 2014, plus les nouvelles prévisions budgétaires.

Le maire rappelle qu'il faudra acheter un camion, et précise que l'opération remorque pourra être affecté à un autre achat.

Le maire présente le fonctionnement : présentation dépense et recette. Le maire explique que si l'on s'en tient aux charges définies, on peut réaliser les opérations listées en 2015.

Le maire précise que le fonctionnement a été défini à l'économie et a attribué l'ensemble du résultat de fonctionnement à l'investissement.

VOTE du BUDGET PRIMITIF 2015:

Votants: 15

Contre:0

Abstention:0

Pour: 15

Mr le Maire remercie également le conseil municipal de la confiance que ce dernier porte au Maire pour la gestion des finances communales.

Point 3. Poursuite de la ligne de trésorerie auprès de CIC

Le maire explique qu'il a reçu, comme il était prévu, une nouvelle offre de prêt relais court terme auprès de CIC, en vue de renouveler le crédit de trésorerie pour 24 mois avec un taux de 1,30% l'an payable au trimestre, au lieu de 1,32% en décembre 2014 sur le prêt actuel de 100 000€uros

Intérêts trimestriels et capital remboursé in fine. Mise en place sans mouvement de fonds, substitution de la ligne déjà accordée.

Frais de dossier : 100€uros

Offre valable jusqu'au 30 avril 2015.

VOTE sur la SIGNATURE DE L'EMPRUNT PROPOSE:

Votants: 15

Contre: 0

Abstention: 0

Pour: 15

Point 4. Instauration du D.P.U.

Mr le Maire rappelle que la commission urbanisme s'est réunit le 03 avril dernier à 19h00, et avait pour ordre du jour les points suivants : D.P.U. (Droit de Prémption Urbain) – Espace Public Novateur – Baux de location d'appartements communaux

Le maire demande aux élus de se référer au compte-rendu de séance (pièce annexe 2) transmis aux conseillers en début de séance.

Il rappelle ce qu'est la préemption urbaine, et que cette dernière peut être appliquée en zone urbaine (bâtie), mais également en zone à risques (inondations...).

Le maire rappelle le nouveau zonage du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) et la nécessité d'instaurer un DPU (Droit de Prémption Urbaine) à nouveau.

Après réunion du 03 avril dernier, la commission urbanisme a proposé le DPU sur toutes les zones U et sur les zones du PPRi, en gros presque tout le village. Dans ce cas, à chaque vente, la mairie sera informée et pourra préempter à tout moment dans l'intérêt du bien commun.

Raison du choix d'instaurer le DPU sur les zones à risque: en secteur boisé, la commune pourrait être intéressée pour ensemble. Cela permettrait au moins de connaître les transactions.

VOTE sur L'INSTAURATION DU D.P.U. PROPOSE:

Votants: 15

Contre: 2 (N.MICHOUD et A.FAVRE)

Abstention: 0

Pour: 13

Point 5. Modifications des compétences de la CCPC

Le Maire rappelle que la CCPC a beaucoup de compétences, et qu'elle souhaite en prendre de nouvelles

Le Maire fait un rappel sur la règle des compétences.

Le débat a déjà eu lieu en Conseil Communautaire.

Parmi les compétences complémentaires à ajouter dans le cadre de développement de l'intercommunalité, il y a :

- l'instruction des demandes d'ADS: la CCPC va instruire les demandes d'autorisation pour les communes des deux autres communautés de communes (C.C.Isle Crémieu et C.C.Balmes Dauphinoises).
- Sur l'action sociale, compétence sur le P.I.A. labellisé. Décision de ne pas suivre, PIA, mais par contre pas de signalétique particulière.
- Urgence : plus de médecin. Il en retourne que la demande des médecins: problématique du temps de travail. Il est projeté la création d'une structure salariant les médecins.
- Préparation du PLUi, avec la loi A.L.U.R., obligation d'avoir un PLU intercommunal. Actuellement, harmonisation au moins au niveau du P.A.D.D. Les communes ne sont pas toutes au même niveau d'avancement.

-Question sur le PLUi par le 3^eadjoint au maire G.SOTTIZON: Quel intérêt du PLUi alors que Brangues s'est beaucoup investi et a beaucoup investi, contrairement à d'autres communes qui ont « laisser traîner »? Le maire répond qu'il a demandé une indemnisation : ce sera probablement le cas. Par ailleurs, le maire est favorable à harmoniser les documents urbains car beaucoup de réseaux (trames vertes, etc...) doivent être cohérents sur l'ensemble du territoire intercommunautaire. Le maire espère que cela rendra de la cohérence.

-Question du conseiller S.GRANGER: Est-ce qu'on aura à modifier le PLU en vertu du PLUi? Le maire dit que le PLU de Brangues sert actuellement d'exemple.

-Question de G.SOTTIZON: le PLUi révisé entrainera-t-il la révision de notre PLU ? Non, répond le maire, le PLU actuel sera intégré au PLUi. Inquiétude sur le règlement mis en vigueur à la place. Peur du clientélisme. Rappel : le maire dit que le développement intéresse toujours les communes car taxes à percevoir à chaque construction. Dans le PLU de Brangues, l'évolution a été définie de manière à ne pas avoir de services complémentaires à créer. Et si cela devait changer dans le sens de l'augmentation, il y aurait un risque.

-C.MASAT rappelle que le Plu de Brangues a dû se soumettre au SCOT boucle du Rhône, aux lois, etc... Donc pour C.MASAT, le SCOT est en révision actuellement et ce document tracera la ligne du futur PLUi, d'où l'importance d'être présent aux réunions dans le cadre de sa révision. Il rappelle que lui et D.LOUVET participent aux ateliers. Une fois le SCOT terminé, les PLUi traduiront ce nouveau SCOT.

-Le Maire rappelle la problématique de Morestel : augmentation très importante de sa population. Actuellement le PLU a été retoqué, il est de nouveau en phase d'étude: aucune maison ne peut être construite à cause de leur station d'épuration saturé. Dans le projet de PLU, construction d'une grande station d'épuration. La commune de Brangues est contre car le débit de la rivière n'est pas suffisant pour absorber ce nouveau flux. Même problème à Saint Victor, Passins, Vézeronce, et plus tard Brangues. Le PLUi permettra de regrouper les projets et rendre les projets cohérents. S.GRANGER rappelle que la compétence assainissement devrait être également intercommunale si on va au bout

de la logique. C.MASAT intervient en rappelant que le dialogue a été impossible à Saint Victor car la station de Gouvoux pourrait recevoir des maisons de Brangues (hameau de Pierre-Brune) mais ne peut le faire que depuis son territoire.

VOTE sur LES MODIFICATIONS DES COMPETENCES DE LA CCPC:

Votants: 15

Contre: 0

Abstention: 5 (C.PIVOT, M.CONTE, N.MICHOUD, A.FAVRE, G.SOTTIZON)

Pour: 10

Point 6. Mutualisation du service ADS convention communes/CCPC

Le maire rappelle que dans un souci de mutualisation, la CCPC souhaite traiter les dossiers d'urbanisme pour les 3 intercommunalités (CCPC, CCIC, CCBD), soit environ 80 000 habitants.

L'intérêt également est d'être regroupé face à un territoire voisin et massif qu'est la CAPI, pour pouvoir avoir un certain pouvoir à la région. Le maire rappelle que chaque modification des compétences est soumise à délibération des communes adhérentes.

Comment se passe l'instruction des ADS à Brangues ? C.MASAT intervient : tous les nouveaux acquéreurs de maisons reçoivent un courrier de « bienvenue » signé de l'adjoint à l'urbanisme, avec rappel de la réglementation en cours (AVAP, PLU). Un RDV peut être pris avec C.MASAT, qui peut éventuellement aider au remplissage de formulaire, formulaires pour les aides financières (CG38 et Fondation du patrimoine)...

Dépôt des dossiers d'Autorisation d'Urbanisme en mairie, puis consultation de C.MASAT, transmission à la CCPC, ERDF, SYMIDEAU, SICTOM, ABF... Instruction, puis arrêté de PC ou de non opposition à la DP. Le maire précise que l'adjoint apporte un avis architectural en lien avec les prescriptions du règlement d'AVAP. Il est cité quelques exemples d'instruction et d'explication sur le travail du service instructeur.

VOTE sur LA MUTUALISATION DU SERVICE A.D.S.:

Votants: 15

Contre: 0

Abstention:0

Pour: 15

Point 7. Bail de location de l'appartement T3, place Paul Claudel,

Le maire souhaite retirer cette délibération car il n'y a aucune proposition pour occuper le logement.

Remarques: beaucoup de visites mais dès demande de justificatifs, les personnes ne sont pas en capacité de les fournir. Communication 490 € mais délibération sur 450 €. Demandes parmi les jeunes peu de succès. Offre sur des sites internet, de nouvelles photos vont être placées.

PAS de VOTE

Point 8. Tarification de location du matériel communal pour les non-habitants du village

La 2^e adjointe au maire en charge des festivités, G.BUYRET, précise qu'elle souhaite faire valider par le conseil municipal, une nouvelle tarification du matériel communal pour les personnes n'habitant pas le village.

La proposition de grille tarifaire est proposée aux élus sur un tableau transmis en début de séance.

Tables	3€
Chaises	1€
Ensemble table ronde + 5 chaises	10€ pour le village et 15€ pour l'extérieur
Machine à glaçons	40€
Friteuse	non
Hot dog	30€
Bancs	non

Location au même tarif aux habitants de Brangues,

VOTE sur LA NOUVELLE TARIFICATION DE LOCATION DU MATERIEL:

Votants: 15

Contre: 0

Abstention: 0

Pour: 15

Questions diverses :

1° défibrillateur :

N.MICHOUD intervient pour donner le détail de l'avancement de la livraison du matériel. Le défibrillateur est en fin de fabrication. Il ne devrait plus tarder à être livré. L'emplacement retenu serait le hall des parties communes de l'immeuble communal.

Formation d'utilisation proposée par le fournisseur un LUNDI, MARDI, JEUDI en soirée.

Le maire demande à ce qu'il y ait une formation complémentaire en journée (pour les enseignants et le personnel communal) en plus de la formation en soirée (plutôt destinée à la population)

2° l'E.I.D. :

Le maire signale qu'il y a un traitement de démoustication par hélicoptère le 08 avril (la veille) et le 11 avril prochain. Rappel, il y a un registre en mairie afin de se signaler pour une intervention dans sa propriété.

3° question divers :

N. MICHOUD regrette ne pas être suffisamment informée des avancements des projets et des commissions (ex : chantier ViaRhona, remplacement des ampoules éclairage public...). Le maire demande aux élus si le ressenti est le même. D'une façon générale, sur les chantiers ou travaux dont la commune n'est pas maître d'ouvrage, il y a peu d'information.

4° déplacement au travail autrement :

Cette journée est le Jeudi 4 juin 2015 (5^e challenge sur la mobilité/Rhône-Alpes)

Il s'agit de participer au challenge, de trouver des idées avec les enfants: C.FABRE-GUEUDAR, D.LOUVET, G.TRICHON, et avec la participation proposée de J.DUMOULIN, doivent se réunir pour la communication de ce projet le lundi 27 avril 14h. Cette idée émane de Madame Nodet, elle mérite d'être réfléchi

5° vogue, fête foraine

N.MICHOUD regrette et fait savoir à D.LOUVET qu'il lui a délégué l'organisation de la vogue, mais qu'il a organisé une réunion avec les forains le 07 mai sans qu'elle le sache. G.BUYRET rappelle que les relations avec les forains sont compliquées, et qu'il est préférable que D.LOUVET intervienne pour conventionner avec eux, car 3 nouveaux manèges sont proposés.

Une réunion sera donc organisée le 27 avril à 13h30 entre les 3 élus référents avant la rencontre avec les forains prévue le 07 mai.

6° maquette du château:

La maquette en allumettes du château de Paul Claudel devrait être mise en place dans l'église, certains bancs dans l'église sont cassés et à évacuer pour réparation. La maquette est à agencer: prévu le jeudi 23/04 à 17h00. Par ailleurs, le maire propose de réaliser quelques petits travaux et rangements

dans l'église de Brangues en raison, notamment, de bancs cassés ou de la présence de toile d'araignée sur les haut-plafonds. Une nacelle pourrait être louée. Une première date est proposée et d'autres pourront suivre au besoin. S.GRANGER propose de communiquer sur cette action du Conseil Municipal.

7° dates divers à retenir:

- La date pour le rangement du local matériel : mardi 21 avril à 18h00
- la date pour la foire de SERMERIEU est le 11 avril,
- Programmation du musée: le 18 avril inauguration de l'expo à 18h00
- Soirée AEP Samedi 18 à 20h30

8° espace public novateur:

-C.MASAT rencontre à nouveau les architectes pour une modification et une simplification du projet. A.LARCHEY travaillera en collaboration avec lui pour la partie en lien avec les jardins et les associations pour les espaces d'activités.

9° prochain CONSEIL MUNICIPAL :

La prochaine séance de Conseil Municipal aura lieu le 30 avril 2015 à 19h00

La séance est levée à 23h10

Le 9 avril 2015,
A Brangues.

Annexe 1 : Convocation du Conseil en date du 4 avril 2015

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Mairie
DE
Brangues

0474.80.13.19
Fax 0474.80.54.66
Email mairiebrangues2@wanadoo.fr

Destinataires :
Christophe MASAT
Germaine BUYRET
Georges SOTTIZON
Aurélie FAVRE
Mireille CONTE
Lucien MORALES-HERNANDEZ
Alix LARCHEY
Nadège MICHOU
Sylvain GRANGER
Geneviève TRICHON
Catherine PIVOT
Eléonore CHARREL
Robert PYOT
Christelle FABRE GUEUDAR

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du conseil municipal, qui aura lieu à **la Mairie**, le

Jeudi 9 avril 2015 à 20h30.

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1. Vote des taux d'imposition 2015
2. Vote du budget primitif 2015
3. Poursuite de la ligne de trésorerie auprès de la banque CIC
4. Instauration du Droit de Prémption Urbain
5. Modification des compétences de la CCPC
6. Mutualisation du service ADS convention communes /CCPC
7. Bail de location de l'appartement T3 sis 4 Place Paul Claudel

Questions diverses : tarifs de location de matériel.

Veillez agréer l'expression de ma considération distinguée.

A BRANGUES, le 4 avril 2015.

Le Maire,

Didier LOUVET



En cas d'impossibilité d'assister à cette réunion, merci d'en informer le secrétariat de mairie en précisant si vous souhaitez donner pouvoir pour cette séance à un autre élu. Le cas échéant, vous retournerez votre convocation en mairie, en ayant rempli le formulaire imprimé au dos.

Article L. 2221-20 : Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le pouvoir est toujours révoqué. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives. Les pouvoirs doivent être remis au maire au début de la séance, ou parvenir par courrier avant la séance du conseil municipal.

Annexe 2 : Compte-rendu de la commission urbanisme du 3.04.2015



Compte rendu commission urbanisme du 3 avril 2014 19h00.

Présents : Didier Louvet – Christophe Masat – Eléonore Charrel – Mireille Conte – Alix LARCHEY

Excusés : Aurelle Favre – Sylvain GRANGER

- **Droit de préemption urbain**

Le zonage du plan local d'urbanisme est présenté aux nouveaux élus, à partir du plan.

Après rappel de ce qu'est le Droit de préemption urbain (DPU), la commission propose que ce droit puisse être appliqué comme la réglementation le prévoit (article L.211-1 du code de l'urbanisme) sur :

- la totalité des zones Urbaines (U) et d'urbanisation future (AU)
- la totalité de la zone du PPRI (Plan Prévention Risque Inondation) prévue par l'article L.211-12 du code de l'environnement.

- **Espace public Novateur**

Pour ce point les membres de la commission sont rejoints par Alix Larchey. Beaucoup d'échanges ont lieu pour réfléchir aux services qui seront accueillis dans ce local. Le choix reste sur une structure à deux étages, avec au rez-de-chaussée, un atelier pour les jardins, une salle d'activité adaptée au public enfant de minimum 70 m², un espace restauration pour la cantine. Cet espace pourrait intéresser aussi une micro-crèche qui a fait une demande d'implantation sur Brangues. Il est entendu qu'il faut revoir le premier projet, le rendre plus économiquement acceptable (maximum 290 000 euros) peut-être en le rendant plus simple. Christophe proposera au cabinet d'architectes qui a présenté le premier projet, de le revoir s'il le souhaite. Il est rappelé que le dossier final devra être présenté à la région pour le 15 juin prochain. Il est décidé que la commission présentera un nouveau projet au conseil municipal du 30 avril prochain. De son côté, Alix finalisera son travail de planification de l'occupation de l'espace, et précisera des projets transversaux.

- **Baux de location appartements communaux**

Pas d'observation sur le modèle de bail écrit par Mireille Conte et Frédérique Guillermin, ce sera la base de la révision des baux en cours et à venir. Concernant l'appartement situé au dessus de la maternelle, plusieurs visites ont eu lieu mais sans conclusion pour le moment. Il est décidé de mettre à disposition au futur preneur le grenier situé au dessus de l'appartement, sans l'indiquer dans le bail afin que la commune puisse en récupérer tout ou partie si le besoin s'en faisait ressentir.

Fin de la réunion à 21h00